L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BURÉAUX: rue de Chartres No. 73. | NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 18 JUILLET 1886. | 59ème Année

FEUILLETON.

No 4 Commencé le 27 juin 1886.

LE MARIAGE DE GEORGETTE.

NOUVELLE.

PAR C. CANOBY.

—Suite—

—Eh bien? interrompit vivement M. Bertin; raison de plus pour que je lui fasse une position, moi qui suis trop riche.. D'ailleurs, sois tranquille; je ne vais pas commettre la folie de jeter tout-à-coup ce brave garçon-là dans une vie oisive et bête, comme celle de son père. Oh! que non pas. Il a l'intelligence et le goût du travail? Je lui donnerai les moyens de devenir *quelqu'un* par lui-même, par ses propres forces,—et, qui sait? peut-être de faire plus tard de grandes choses.

—Bien, Antoine, approuva Dubreuil, tu es bon et sage. Mais le père?....

—M. de Sommiès? fit le banquier, dont les yeux jetèrent une lueur. J'ai aussi des vues sur lui.

—Ah! dit le caissier d'un air pensif. Ainsi il ne te gêne pas?

—Non... Au contraire....

—Et... s'il ne demandait pas ta fille?

—Lui? Allons donc! Il la demandera, sois en sûr.

—Cependant...., insista le caissier.

Antoine Bertin se leva et d'une voix vibrante:

—S'il ne la demande pas, dit-il, c'est moi qui la lui offrirai!

Dubreuil le regarda, stupéfait.

—Cela t'étonne? Vois-tu, j'aime bien Bernard, mais j'aime bien aussi son père. Pourquoi pas?

—Toi? s'écria l'autre, tu aimerais cet homme? Allons donc?

—Mais si, fit Antoine, riant d'un rire nerveux.—Peut-être un peu à la manière dont les chats aiment les souris, par exemple, ajouta-t-il à demi-voix. En tout cas, assez là-dessus, mon cher Dubreuil. (Il lui serra affectueusement la main.) Va, mon ami, et envoie-moi les signatures.

Ce fût Bernard qui, quelques instants après, se présenta, apportant les pièces à signer. Le jeune homme était plus pâle et plus grave que d'habitude! Les ravages causés par une nuit d'insomnie et de douloureuses préoccupations se lisaient clairement sur son visage défait. Quelque chose de raide et de contraint dans son attitude faisait en même temps pressentir qu'il avait pris une résolution énergique.

Le banquier, à qui ces symptômes inquiétants n'avaient pas échappé, se hâta d'expédier le travail, pressé qu'il était d'en avoir l'explication.

—Là, dit-il enfin, en posant sa plume. Et, maintenant, mon cher Bernard, vous pouvez parler,—car je vois, n'est-ce pas, que vous avez quelque chose à me demander?

—En effet, monsieur, répondit le jeune homme d'une voix tremblante d'émotion. Et je vous supplie de m'écouter non seulement avec votre bonté ordinaire, mais aussi avec indulgence et, s'il est possible, avec la volonté de m'accorder ma demande, sans condition.

—Oh! oh!—fit M. Bertin avec une gaieté un peu forcée, car ce préambule ne le rassurait pas trop, c'est donc bien grave?

—Oui, monsieur, très grave.

—Eh bien! voyons. Parlez avec confiance: vous savez que je suis—que je veux être un ami pour vous, en toute circonstance.

Bernard s'inclina, de plus en plus ému, et après s'être recueilli un instant.

—Monsieur, dit-il, vous m'avez souvent témoigné votre satisfaction de mes services; vous avez même bien voulu me faire espérer, pour un jour prochain, la récompense de mes constants efforts et de ma bonne volonté.

Le banquier fit un geste d'assentiment.

—Eh bien, continua le jeune homme, c'est cette récompense que je viens réclamer, plus tôt peut-être que vous n'aviez jugé qu'elle me serait due; mais les circonstances sont pour moi pressantes, et, d'ailleurs, l'occasion se présente qui m'oblige à me départir de la réserve que je m'étais imposée.

Un nuage passa sur le front de M. Bertin.

—De quoi s'agit-il donc? demanda-t-il d'un ton plus froid.

—Voici, reprit Bernard. Votre agent de Buenos-Ayres est mort dernièrement et n'est pas encore remplacé; je vous supplie de me confier ce poste.

Le banquier sursauta, stupéfait.

—Vous, à Buenos-Ayres? s'écria-t-il. Etes-vous fou?

—Mais non, monsieur, dit le jeune homme. Seulement, peut-être me trouverez-vous bien ambitieux? C'est une de vos meilleures agences.

—Eh! fût-elle cent fois meilleure, elle serait encore indigne de vous. C'est à Paris, c'est près de moi que je veux vous faire une place, —et je vous garde. A Buenos? Non pas, morbleu!

Il en tremblait d'impatience, le digne homme.

—Monsieur! monsieur! implora Bernard, presque avec des larmes dans la voix, laissez-moi juge dans ma propre cause, je vous en prie. Il faut que je parte, voyez-vous, il le faut absolument. Je ne puis, pas, non, je ne dois pas rester à Paris.

—Pourquoi donc? Voyons, Bernard, un peu de confiance, puisque vous parlez à un ami.

Et le banquier le regardait, anxieux, presque suppliant.

—Je ne puis rien dire, gémit le pauvre garçon, mais croyez-moi, monsieur, il faut que je parte. Vous me réduirez au désespoir si vous me refusez.

Le front d'Antoin Bertin se plissa comme sous l'effort d'une pensée amère germant dans son cerveau; il jeta un regard scrutateur sur le jeune homme debout devant lui. Mais rassuré probablement par cette figure pleine de franchise et de loyauté, il eut un sourire attendri avant de répondre doucement:

—Eh bien, Bernard, gardez votre secret, puisque vous le voulez. Mais ne trouvez pas mauvais que, ne connaissant pas vos motifs, je ne crois pas devoir prêter les mains à l'acte de folie qu'ils vous suggèrent. D'ailleurs, mon cher, je le voudrais que je ne pourrais plus. J'ai disposé de l'agence de Buenos-Ayres.

—Oh! vous me trompez, cria Bernard. Je suis sûr que vous me trompez....

—Non, je vous le jure, dit gravement le banquier. Avant huit jours, vous en aurez la preuve. Ainsi, mon ami, n'en parlons plus, n'est-ce pas?

Le pauvre jeune homme était à faire pitié. Ses yeux fixés à terre, son attitude accablée disaient combien était cruelle la déconvenue qu'il éprouvait! Enfin, relevant la tête et regardant M. Bertin, qui l'observait d'un air de vif intérêt, il dit d'un ton ferme:

—Soit! monsieur, n'en parlons plus. Promettez-moi seulement de vous rappeler que, ce matin, je vous ai supplié de m'envoyer là-bas,—et que vous m'avez refusé.

—Mais à quoi bon!....

—Ah! monsieur, je vous en conjure, insista Bernard presque avec violence, promettez, promettez que vous vous souviendrez!

—Je vous le promets, mon enfant! dit M. Bertin, tendant sa main au jeune homme qui la prit et la serra vivement en murmurant:

—Merci!

Puis il partit.

Le banquier le suivit des yeux jusqu'à ce que la porte fût refermée.

—Brave cœur! fit-il alors, ému jusqu'aux larmes.

Et, tout en rangeant machinalement des papiers sur son bureau, il ajouta d'une voix sourde:

—Allons! ce sera pour aujourd'hui....

Le déjeuner se passa assez tristement, ce jour là, dans la maison Bertin. Une préoccupation singulière semblait peser sur ces trois êtres si unis qui, d'ordinaire, n'apportaient à la table de famille que la belle humeur et la gaieté.

Le père ne parle pas, tout absorbé dans ses pensées. La mère essaye vainement de rompre le silence gênant, inexplicable, par quelques mots jetés de loin en loin,—mais qui n'ont pas d'écho. La jeune fille elle-même, Mlle Georgette, toujours si vive, si remuante, est pensive, elle en oublie de taquiner son père, qui ne s'aperçoit nullement de cette dérogation bizarre à une habitude invétérée. Il y a quelque chose dans l'air, quelque chose qui les tient haletants, inquiets, le cœur oppressé, l'esprit tendu comme dans l'attente d'un événement grave qui va tomber dans leur vie à la façon d'un aérolithe, sans qu'ils sachent dire pourquoi ni comment. Etat nerveux que tout le monde connaît, que tout le monde a éprouvé, qui vous jette dans un alanguissement angoissé, qu'on ne peut secouer qu'au moment où quelque fait brutal—émotion vive ou bruit violent—retentit dans cette torpeur, comme le premier coup de tonnerre dans un orage.

Enfin, il arriva, cet éclat attendu, et son effet fut décisif.

Le déjeuner était fini et aucun de nos trois personnages n'avait encore songé à quitter la table, quand un domestique parut, apportant une carte sur un plateau.

M. Bertin, après l'avoir lue, se leva si brusquement, que sa femme et sa fille, arrachées à leur rêverie, se trouvèrent debout en même temps que lui, l'interrogeant d'un regard inquiet.

—Priez M. de Sommiès, ordonna-t-il d'un ton grave, de vouloir bien m'attendre quelques instants.

Monsieur de Sommiès? fit Mme Bertin, dont la voix trembla légèrement.

Mlle Georgette ne dit rien, mais elle était devenue un peu pâle.

—Eh bien! oui, monsieur de Sommiès; qu'y a-t-il d'étonnant? demanda le banquier. Vous êtes là, tout émues, comme si on venait annoncer l'ogre chez le Petit Poucet. Est-ce que vous avez peur qu'il me mange?

Il veut leur donner le change par sa feinte gaieté. Mais on sent bien qu'il est violemment ému, lui aussi, d'une émotion différente, voilà tout. Il y a quelque chose de triomphant dans la sienne, et d'agressif aussi, cela se voit clairement; son regard est plus dur, sa voix est plus vibrante, son geste sec et saccadé! Il ne va pas au-devant d'une banale explication, il va au-devant d'une lutte—mais d'une lutte attendue, désirée, enfin arrivée.

Et cela saute si bien aux yeux que sa femme le regarde anxieusement, troublée jusqu'au fond de l'âme, se demandant quel intérêt secret se rattache, pour son mari, à cette visite qui l'émeut si profondément. Ah! sans doute, il s'agit du bonheur de sa fille, de ce projet de mariage dont il l'a entretenue récemment? Mais pourquoi si peu calme, au moment décisif? Qu'y a-t-il donc, qu'il lui cache?

Et son cœur de mère et d'épouse se serre, s'effraye pour les deux êtres qu'elle chérit uniquement, inséparablement.

Mlle Georgette, elle, sentait sourdre vaguement l'idée qu'elle pouvait être pour quelque chose dans ce qui se passait, et ses yeux allaient de son père à sa mère, interrogateurs, même un peu effarouchés.

—Allons, mes enfants, dit M. Bertin, voulant les rassurer, M. de Sommiès n'est pas le diable, peut-être! Ça ne sent pas le soufre ici, hein! Donc qu'on m'embrasse gentiment et qu'on me laisse aller recevoir le père de Bernard.

Et les pressant ensemble sur sa poitrine, il les couvrit de tendres baisers, comme s'il voulait puiser de nouvelles forces dans leur amour, s'envelopper d'elles comme d'une cuirasse impénétrable pour la lutte qu'il allait soutenir.

Quand elles eurent disparu, se tenant gracieusement par le bras, son masque de fausse gaieté tomba, ses traits s'assombrirent. Il se versa un verre d'eau qu'il but d'un trait et, avec un geste menaçant, il marcha—sévère—vers le salon où l'attendait M. de Sommiès.

Celui-ci, nonchalamment étendu dans un fauteuil, calme, tranquille, en homme sûr de lui-même, ne manifestait ni ennui ni impatience. Il examinait en connaisseur, pour passer le temps, la pièce où il se trouvait, supputant ce qu'avaient dû coûter les riches tentures, les meubles d'une élégance sévère, les bronzes d'art, les tableaux, tout ce luxe solide et de bon aloi où rien ne révélait le goût douteux d'un parvenu. Et le gentilhomme, pinçant les lèvres d'un air dédaigneux, se disait avec amertume qu'il fallait que dame Fortune fût vraiment sans vergogne pour se livrer à des gens de peu quand elle n'avait que rigueurs pour de nobles personnages comme lui!

Au bruit de la porte s'ouvrant, il se leva et s'avança vers le banquier. Les deux hommes se saluèrent gravement, d'une façon courtoise, mais très froide. M. Bertin s'excusa de s'être fait attendre, et, se déclarant prêt à l'entendre, pria M. de Sommiès de lui faire connaître le but de sa visite.

—Monsieur, commença celui-ci, vous savez qui nous sommes, moi et mon fils, puisque nous sommes admis, tous les deux à des titres différents, à l'honneur de relations suivies avec vous

M. Bertin fit un signe d'acquiescement poli.

—Meilleur juge que moi en ces matières, vous avez su découvrir chez Bernard de précieuses aptitudes pour les affaires. De plus, vous l'estimez et l'appréciez de telle sorte que vous êtes disposé, m'a-t-il dit, à lui confier bientôt dans votre maison d'importantes fonctions.

Nouveau geste approbatif de M. Bertin.

—Certes, poursuivit M. de Sommiès, ceci est déjà très beau, et je vous prie de croire à toute ma gratitude. Cependant, fort de votre sympathie pour mon fils, de votre haute idée de son caractère, je viens avec confiance solliciter encore davantage: Bernard n'est pas riche, mais il a un beau nom, et, vous le dites vous-même, un grand avenir l'attend.

Alors se levant, il ajouta:

—Monsieur, j'ai l'honneur de vous demander pour mon fils la main de votre fille, qu'il aime.

Le banquier, après un instant de recueillement, prit à son tour la parole.

—Monsieur, avant d'aller plus loin, je dois vous faire connaître quelques particularités de notre vie—qu'il faut que vous sachiez.

M. de Sommiès protesta galamment du geste.

—Pardon, insista M. Bertin, j'en juge autrement que vous. Vous savez qui nous sommes *aujourd'hui*; mais il y a *autrefois*.

—Qu'importe? dit courtoisement M. de Sommiès.

—Il importe beaucoup, reprit le banquier, vous allez voir. Moi, monsieur, j'ai été jadis placier pour les fleurs artificielles. Si j'ai commencé petitement, je n'en ai pas moins fait un assez joli chemin, n'est-ce pas? Ma femme était, à la même époque, une simple ouvrière fleuriste; c'est par nos relations d'affaires que nous, nous sommes connus, longtemps avant notre mariage.

—Mais, monsieur, interrompit le gentilhomme, agacé de cette double biographie rétrospective et roturière, qui lui donnait singulièrement sur les nerfs, je ne comprends pas bien l'utilité de ces détails intimes.

—Un peu de patience, et vous allez comprendre, monsieur.... Frédéric Latour!

L'autre eut un tressaillement aussitôt réprimé, mais que le banquier surprit au passage.

—Que veut dire ceci? fit M. de Sommiès avec hauteur, le front empourpré par la colère.

—Niez-vous que vous vous soyez jamais appelé ainsi? demanda Antoine Bertin froidement.

—Non, bien que je ne sache pas de quel droit et dans quel but vous m'interrogez sur ce point. En tout cas, ce n'est plus ainsi que je me nomme, dit-il assez dédaigneusement, et je vois de moins en moins où vous voulez en venir.

—A ceci, fit durement Antoin Bertin. Ma femme, elle, s'appelait alors Louise Durand!

Ah! cette fois il avait compris. Le malheureux blêmit, fermant les yeux et se mordant les lèvres jusqu'au sang. Puis soudain, une idée terrible lui traversant la cervelle, il se leva d'un bond et se plantant en face du banquier impassible:

—Alors, s'écria-t-il violemment, ce mariage est impossible!

—Pourquoi donc?

—Vous le demandez?....

—Sans doute. Serait-ce parce que j'ai épousé la mère de votre enfant?

—Non, non.... Mais les malheureux, ils sont frère et sœur!

—Ah! croyez-vous? dit froidement le banquier.

M. de Sommiès le regarda presque avec terreur.

—Voyons! cria-t-il, est-ce qu'il n'y a pas entre eux les liens du sang?

—Bah! Qu'en savez-vous? demanda Antoine. Puisque la mère était une fille perdue, selon vous, qui prouve que l'enfant fût le vôtre?

—Oh! de cela, dit avec feu M. de Sommiès, j'en jurerais!

—Ah! éclata le banquier, d'une voix vibrante, vous avouez donc votre infamie! Louise Durand était donc une honnête fille, vous venez de le proclamer, et vous l'avez lâchement abandonnée, cependant! Pourquoi? Parce que c'est œuvre de gentilhomme de voler son honneur à une pauvre faible enfant qui aime et de la fouler aux pieds avec mépris, après. Eh bien, son honneur, à la pauvre Louise,—moi qui comprends les choses autrement que vous, Dieu merci!—je le lui ai rendu!" Et je peux lever haut la tête, quand vous êtes là, tremblant, atterré, devant les suites de votre abominable action. Lequel de nous deux représente ici l'honneur, le vrai, monsieur Frédéric Latour? Ah! j'ai longtemps rêvé ce jour-ci, allez! Et je ne le donnerais pas pour tous les millions qui sont dans ma caisse, je vous le jure

Oui, on sentait que sa joie était profonde, et quelque chose de presque sauvage se révélait au regard de triomphe qu'il tenait fixé sur son adversaire écrasé.

—Et maintenant, reprit-il, qu'allons-nous dire à ces deux malheureux enfants qui s'aiment, dont nous allons briser le cœur? Quelle excuse leur donner de notre cruauté? Avouer à Georgette qu'elle est votre fille et le fruit de la honte de sa mère?

—Oh! c'est épouvantable! murmura M. de Sommiès d'une voix sourde.

—N'est-ce pas, monsieur, poursuivit le banquier, que les fautes des pères retombent bien cruellement sur leurs enfants innocents? Et que c'est un belle chose, cette morale dont nous sommes si fiers, qui ne vous oblige pas à reconnaître votre fille, mais qui vous défend de la marier à votre fils, sous prétexte qu'elle est sa sœur? et moi qui l'ai élevée, qui suis son père, puisqu'elle est née depuis que j'ai épousé sa mère et qu'elle porte mon nom, je dois m'incliner et me résigner à faire son malheur! Pourtant, c'est un secret entre vous et moi, nous pourrions le garder et passer outre. Qu'en dites-vous?

Le gentilhomme fit un geste d'horreur.

La fin à dimanche prochain.

Athénée louisianais.

Concours littéraire de 1886.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 22 juin 1886 jusqu'au 25 février 1887, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DE LA CONCURRENTE.

Pour les hommes:

LAFAYETTE EN AMÉRIQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104, RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat Annuel.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1886, y compris les primes non-échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie ... $214,703 96
Sur les risques maritimes ... 10,987 55
Sur les risques de rivières ... 10,340 68

Primes totales ... $236,032 19
Moins primes non échues ... 65,650 00

Primes nettes acquises au 31 mai 1886 ... $170,382 19

PERTES PAYEES:

Sur les risques d'incendie ... $88,584 58
Sur les risques maritimes ... 1,567 98
Sur les risques de rivières ... 1,489 79
Taxes et dépenses, moins l'intérêt ... 16,457 51
Réassurances et primes remboursées ... 14,995 43
— $123,095 29

Profits ... $47,286 90

La Compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières ... $252,796 42
Actions de Banques et de Chemins de fer, et autres ... 52,270 75
Billets garantis par hypothèques et nantissements ... 129,032 88
Billets à recevoir ... 56,259 41
Primes en collection ... 24,306 56
Actions d'Assurances ... 800 00
Jugements sur billets hypothécaires ... 4,335 00
Comptant ... 38,733 33
— $558,536 36

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 14 juin 1886.

JAMES FAHEY, Notaire.

Deux dividendes—intérêt de 2 1|2 pour cent chacun ont été payés aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1886.

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix, Aristide Hopkins, Jos A. Shakspeare, Jno B. Lallande, M. W. Smith, Paul Fourchy, W. H. Bofinger, D. Fatjo, Paul Capdevielle, Alden McLellan, U. Bassetti.

17 juin—1 mois

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

... rue South Rampart.

9mars86—1an

CHRISTMAS ON WHEELS.

Entrepôt de Voitures de R. P. RANDALL, 162 RUE GRAVIER.

BICYCLES, TRICYCLES, VÉLOCIPÈDES, PATINS A ROULETTES, VOITURES D'ENFANT, BUGGIES ET VOITURES DE PLAISIR, ETC

19 juil 85—1an

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.,

—CHEZ—

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE & BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande.

1er sept85—1an

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 17 juil
ST-LAURENT, Dardignac, samedi, 24 juillet.
LABRADOR, P. d'Hauterive, samedi, 31 juillet
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 7 août.
LA CHAMPAGNE, Traub, samedi, 14 août.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris) ... $80 $100 et $120
Deuxième classe ... $60

Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à AD. SCHREIBER, 61 rue Carondelet, au premier.

P. S.—Chèques sur la Banque Transatlantique de Paris

COMPAGNIE BORDELAISE.

Ligne Directe de New York à Bordeaux.

Château Lafite, Château Yquem, Château Margaux, Château Léoville,

Le CHATEAU YQUEM partira de New York Samedi, le 24 juillet. Pour passage, s'adresser à L. A. FOURNIER, Agent. 177 rue Commune.

2juin—3mois MJS

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U. partant tous les samedis

ENTRE NEW YORK ET ANVERS

LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Prix d'automne et d'été.

1re cabine, $60 à $100. Aller et retour, $110 à $180. 2e classe, $45 payé d'avance. Aller et retour, $90. Entrepont, à bas prix.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts., No 55 Broadway, N. Y.,
A. K. MILLER & CO. 37 Carondelet.
F. E. GUEDRY, 19 rue du Camp.
ED. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.

4 nov—5 1 an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT

Partant Mercredi 21 juillet à 8 A. M

Cette ligne se compose des steamers suivants

KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS

Le steamer HUDSON, Capt Freeman.

partira de son quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1|2 P. 0|0

Passage—Cabine ... $40
Entrepont ... 20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41

4mai—1 an

MANDEVILLE ET COVINGTON.

LE STEAMER

NEW CAMELIA,

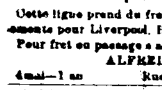

A partir du 11 mai 1886, partira de Milneburg à l'arrivée du train de Pontchartrain, partant de la rue des Champs Elysées

Lundi et Jeudi pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Old Landing à ... 1 p. m.

Mardi, vendredi et Samedi, pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, le samedi allant jusqu'à Old Landing à ... 4 p. m.

EXCURSIONS.

Mercredi, pour Mandeville et Old Landing à ... 8 a. m.
Dimanche, pour Mandeville et Old Landing à ... 7 a. m.
Mercredi, pour Mandeville et Madisonville à ... 5 p. m.
Dimanche, pour Madisonville directement à ... 6 p. m.

RETOUR.

Le steamer part de Madisonville les lundis, mercredis, jeudis et samedis à ... 5 a. m
De Old Landing les mardis et vendredis à ... 6 a. m.
De Old Landing les mercredis et dimanches à ... 3 p. m.

Beau temps et le temps le permettant.

Les jours d'excursion le prix, aller retour sera de $1. Enfants, moitié prix

Fret reçu tous les jours au dépôt du chemin de fer Louisville à Nashville à la tête de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent, No. 47 rue Carondelet.

9 mai—

Pour Mandeville, Covington et la Source d'Abita.

Steamer Bessie M.

CAPT JOHN BOARDAN.

Partira de West End, A partir du 5 juillet

En correspondance avec le chemin de fer N. O. C. & L. R. R., pour Madisonville, Mandeville, et Lewisburg.

Des Diligences feront le service de Covington et d'Abita Spring.

Le Steamer Bessie M. — Trains

neuf, (construit en octobre 1885), sûr, rapide et solide partira de West End à l'arrivée du train de la rue du Canal, tous les jours, excepté les dimanches et mercredis ... 4 P. M.

Excursions:

Dimanche pour Mandeville et Lewisburg seulement ... 7 A. M
Les Mercredis, pour Mandeville et Lewisburg seulement ... 8 A. M.
Les Dimanches et Mercredis, pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville ... 7 P. M.

Retour:

Partira de Madisonville tous les jours, excepté les dimanches ... 4:30 A. M.
Partira de Madisonville tous les dimanches ... 3.30 A. M
Partira de Mandeville et Lewisburg ... 6.00 A. M.
Le Mercredi, deux voyages, aller et retour ... 5 P. M.
Partira de Mandeville et Lewisburg le dimanche, deux voyages complets.. 5. A. M. 5 P. M.

"Pourvu que le temps et la hauteur des eaux le permettent."

Prix.

Aller, 50 cts; Retour, 50 cts; Enfants, moitié prix; Jours d'Excursion, 50 cts, aller et retour, quel que soit le point de départ.

5 juillet—7 f.

Ligne régulière du haut de la côte.

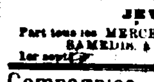

Les bateaux à vapeur suivants de la Red River and Coast Line partiront comme suit à partir de cette date.

Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires,

ASSOMPTION,

Part tous les LUNDIS, à 5 heures p. m., et les VENDREDIS, à midi.

Pour Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte,

JEWEL.

Part tous les MERCREDIS à midi, et les SAMEDIS, à 5 heures p. m.

1er sept 86. L. RIVET, Agent.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS

J. F. SCHRODER, président, NEWTON BUCKNER, A. DELVAILLE, RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif ... $4,407,900 24
Passif ... 2,670,383 44

Surplus ... $1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la Compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, sec. résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident.
F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

18nov—95—1an—T&C.

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer Pontchartrain.

Les trains partent de la gare, au pied des Champs Elysées, à 5:30, 7, 8, 9:30, 10:30 et 11:50 du matin, 1 et 2 h. du de l'après midi. Ils partent de la gare L. & N., au pied de la rue du Canal, toutes les demi heures, de 3 h. de l'après midi à 11 h. du soir. Tous les trains de bateaux partent de la rue du Canal.

11juin—

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.		Départ.	
No 1	9:00 A. M.	No 2	5:00 P. M
No 3	6:50 P. M	No 4	7.35 A. M
No 5	10:00 A. M.	No 6	4 15 P. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis, ils ne s'arrêtent pas entre la Nouvelle Orléans et Baton Rouge ni entre Vicksburg et Burdette.

Les trains Nos 3, 4, 5 et 6 s'arrêtent à toutes les stations régulières et à toutes les *flag stations*.

Les trains Nos 3 et 4 correspondent à Ethel avec le train allant à Clinton, et à Harrison avec ceux allant à Natchez et Jackson.

Les trains 1, 2, 3 et 4 correspondent à Vicksburg avec les trains du V. S. et P. et V. et M. Les trains Nos 1 et 2 correspondent, à Leland avec ceux allant à Huntington, Arkansas City et tous les points de l'Arkansas.

Les trains 3 et 4 vont de la Nlle-Orléans à Greenville.

Des "Pullman Buffet sleepers" accompagnent les trains de la Nlle Orléans à Clifton Forge, Virginie, via White Sulphur Springs; aussi, Pullman and Monarch Sleepers", entre la Nlle Orléans et Little Rock.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner.

JOHN BRADLEY, Agent Général.
A. J. KNAPP, G. F. & P. A.
R. F. REYNOLDS, Agent Commercial

24 av—

Route du Sud et de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie

Southern Pacific Co Atlantic System via Morgan's La & Tex R R. Pacific.

Départ de la N. Orléans	Arrivée à la N Orléans
No 50 Local 8:10 a m	No 19 Calif a 7:40 a m
No 20 Calif a 7:35 p m	No 51 Local 6 0 p m

Chars dortoirs entre New Orleans, Houston et Galveston sans changement, et avec un changement à ...

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs retenus ... au bureau ... coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager
J. ..., Manager
W. G. WATSON, Gen. Pass Agt.

LA QUARANTAINE.

PROCLAMATION.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

Attendu que le 16 avril 1886, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a invité l'Exécutif de cet Etat à émettre sa Proclamation de Quarantaine et lui en a indiqué les bases

Conformément à la loi, et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé, moi SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je publie ma proclamation ordonnant que la quarantaine sera mise en vigueur à partir du DIXIÈME JOUR DE MAI 1886, dans les conditions suivantes, savoir:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine, avec leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE—Navires arrivant de ports non infectés

SECONDE CLASSE—Navires venant de ports infectés

TROISIÈME CLASSE—Navires venant de ports que l'on sait infectés

QUATRIÈME CLASSE—Navires qui de quelque port qu'ils viennent, sont infectés, c'est à dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune ou quelque autre maladie infectieuse au moment de leur arrivée, ou qui ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire, à la station quarantenaire supérieure, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis au même traitement, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

La détention de cinq jours ordonnée ci dessus s'appliquera à tous les ports du Golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes, mais non aux navires venant de ports au Sud de l'Equateur lesquels subiront une détention de TROIS (3) JOURS.

Tous navires venant de la Méditerranée ou d'autres ports, connus pour être infectés de choléra ou soupçonnés de l'être, ou qui peuvent le devenir plus tard, seront soumis au même traitement que ci-dessus

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, et appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir été astreints à une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'à une complète désinfection

Les officiers de la quarantaine, aux différentes Stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nlle Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

{SCEAU} En foi de quoi, j'ai ici apposé ma signature et y ai fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 16e jour d'avril, de l'an de N.-S. mil huit cent quatre-vingt-six.

S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur: OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

Suggestions Particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et Passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention:

1. Les navires devront être dépouillés autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine de toutes tentures de laine, de tous soies, tapis rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines de navires, les agents maritimes ou consulaires, sont invités tout particulièrement à faire comprendre aux passagers partant de ports soumis à la quarantaine la nécessité de n'emporter aucun bagage qui pourrait être gâté par l'eau ou autrement pendant l'opération de désinfection. Ces passagers sont prévenus d'une manière toute spéciale de ne pas se charger de soieries, dentelles, velours ou autres tissus délicats, parce qu'ils auraient à assumer tous les risques de détérioration.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si il est possible loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible, et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle ci

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces, ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver faire pomper surabondamment l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tous navires observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de la quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

La Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie, conformément à sa charte, l'exposé de ses affaires durant les dix-huit mois expirés le 31 décembre 1885.

Primes d'incendie ... $732,927 58
Primes maritimes ... 61,369 43
Primes de rivières ... 32,390 71
— $826,687 72
Primes acquises ... 126,977 35

Total primes ... $953,665 07

A déduire—
Primes non acquises ... $71,482 96
Primes remboursées ... 137,441 66
Réassurances ... 83,864 32
— $292,788 94

Primes nettes acquises ... $660,876 13

A ajouter—intérêt, loyers, sauvetage ... 41,094 95

Revenu net ... $701,971 08

A déduire—
Pertes d'incendies ... $416,516 26
Pertes maritimes ... 49,962 90
Pertes de rivières ... 12,218 12
— $478,696 30
Commissions ... 62,961 02
Taxes ... 20,966 06
Dépenses générales d'agences et change ... 19,253 14
Dépenses locales générales et salaires ... 49,192 41
Donations charitables ... 1,232 02
Frais de cour et honoraires d'avocat ... 3,129 55
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, patrouille d'incendie et Babcocks ... 10,179 51
Profits et pertes ... 19,327 50
— $664,927 51

$37,043 57

A déduire en suspens pour pertes estimées et non estimées ... 20,000 00

Profit net ... $17,043 57

La Compagnie a à son actif, valeur du marché le 31 décembre 1885

Argent ... $34,904 59
Bons des Etats Unis 4 pour cent, Bons de 1re hypothèque de la Levee Steam Cotton Press, New Orleans Water Works City Railroad et New Orleans Cotton Exchange ... 242,812 50
Actions de la State National Bank, Vallette Dry Dock Company, Metairie Cemetery Association ... 31,048 75
Billets de 1re hypothèque, billets avec nantissement, prêts sur demande, billets à ordre ... 102,471 40
Propriétés foncières et meubles de bureau ... 74,839 55
Primes en voie de collection ... 49,278 67
Dû par compagnies d'assurances ... 12,151 85
Warrants d'Etat ... 150 00
Argent entre les mains de l'agent de la Compagnie au Havre ... 475 92
— $547,133 23

Ce qui précède est une copie exacte et fidèle sur les livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYÈS, Président.
J. W. HINCKS Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon étude, No 162 rue Commune, Nlle Orléans, Louisiane, ce 16e jour de janvier 1886

(Signé) JAS FAHEY Notaire

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 15 janvier 1886, il a été décidé de payer sur demande un dividende de DEUX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nlle Orléans, 15 janvier 1886

(Signé) J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Jules Aldigé, H. Gally, Theo Brierre, Chas Lafitte, E. J. Bobet, Pierre Poëts, E. Forestier, A. Schreiber, Chas F. Duguson, Chas E. Schmidt, D. Fatjo, Jo Tuyès.

Vingt-Huitième Tableau Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances

HOPE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 168 rue Gravier.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires. Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1885

Sur les risques d'incendie ... $409,245 28
Sur les risques de mer ... 54,324 83
Sur les risques de rivières ... 26,385 33
— $490,253 45

A ajouter: Primes non acquises de 1884 ... 83,989 23—$574,544 71

A ajouter: Intérêts profits et pertes ... 20,871 00
— $595,415 71

A déduire: Pertes payées sur les risques d'incendie ... $183,906 64
de sur les risques de mer ... 25,498 63
de sur les risques de rivières ... 12,268 43
— $226,672 64
Taxes ... 8,187 43
Réassurances ... 26,410 67
Primes remboursées ... 66,868 31
Réfaction ... 73,992 27
Bureau des assureurs, salaires et autres dépenses ... 38,826 21—$429,442 53

165,973 18

A déduire dividende semi annuel de 5 o|o payé en juillet 1885 ... 12,206 20
— $153,766 98

Dividende semi annuel de 5 o|o, payable à partir du 14 janvier 1886 ... 12,500 00
Montant réservé pour pertes non réglées ... 16,732 84
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1885 ... 104,534 14
Montant porté au fonds de réserve ... 20,000 00
— $153,766 98

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques ... 26,316 67
Prêts sur nantissement ... 127,584 56
Effets pour primes ... 5,921 88
Billets à recevoir sur demande ... 9,513 86
Bons d'Etat et de ville ... 44,795 54
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions ... 11,657 84
Dû par des compagnies d'assurance ... 3,100 00
Mobilier de bureau coffre-fort, etc. ... 3,048 07
Biens fonciers ... 4,698 59
Primes en voie de perception ... 106,244 18
En caisse ... 60,885 79

Total actif ... $403,766 98

—PASSIF.—

Capital ... 250,000 00
Fonds de réserve ... 20,000 00
Réserve pour primes nonacquises ... 104,534 14
Pertes non réglées ... 16,732 84
Dividende de 5 o|o déclaré le 12 janvier 1886 ... 12,500 00
— $403,766 98

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. A. CHALARON, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1886,

M. T. DUCROS, Notaire, No 139 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 13 janvier 1886, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de cinq pour cent sur le capital, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1885 soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants, et que la balance des profits, vingt mille piastres, soit portée au compte du fonds de réserve.

Crescent Insurance Company,

67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT ... $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des pertes d'incendie.

W. R. LYMAN ... Président
CHAS. H. DOLSEN ... Vice-Président
CHAS. E. RICE ... Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling, James T. Reed, Geo. W. Dentel, Sam'l H. Kennedy, W. B. Conger, Alfred Moulton, U. Marinoni, W. R. Lyman, Harry L. Flash, Chas. H. Dolsen, J. J. Reiss, S. C. Coulon, Lucien Delery, Charles Newman, H. D. Wallace, M. Gillis, R. F. W. Bachman, C. K. David, Wm. Oarig, A. Rosenfield, John D. Fabo, Chas E. Rice, Joseph K..., Charles M. Whitney, D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

19 juil 85—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

(The Firemen's Insurance Company of New-Orleans.)

Bureau, No 33 rue du Camp.

ONZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

Cette Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie le tableau suivant de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1885

Primes sur risques d'incendie ... $115,644 66
de rivières ... 7,773 86
maritimes ... 6,895 13
— $130,313 65

A ajouter primes non acquises pour 1884 ... 40,206 60
— $170,520 25

A déduire:
Pertes d'incendie ... $43,869 76
Pertes de rivières ... 4,893 85
Pertes maritimes ... 2,970 62
Réfaction ... 17,457 87
Réassurances ... 15,200 22
Primes remboursées ... 8,932 52
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt ... 26,588 64—$113,713 48

$56,806 77

Réservé pour pertes non estimées ... $5,107 00
Intérêt et dividendes déclarés ce jour, et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions ... 22,086 07
Réservé pour primes non acquises en 1885 ... 29,613 70
— $56,806 77

La Compagnie possède l'actif suivant

Billets d'action ... $6,380 82
Prêts sur nantissement et hypothèque ... 158,101 86
Billets à ordre ... 6,044 69
Propriétés foncières ... 15,000 00
Argent comptant et argent en banque ... 76,437 90
Primes en voie de collection ... 40,215 50
Meubles de bureau divers ... 4,523 53
— $306,704 30

PASSIF.

Capital ... $150,000 00
Réserve pour pertes non estimées ... 5,107 00
Intérêt et dividendes ... 22,086 07
Réserve pour primes non acquises.
Fonds de réserve et surplus ... 129,511 23
— $306,704 30

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle Orléans.

R. H. BENNERS Secrétaire
I. N. MARKS Président
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Fait sous serment pardevant moi, ce 20e jour de janvier 1886.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle Orléans 20 janvier 1886.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants sur demande

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an. VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes.

R. H. BENNERS Secrétaire
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME Vice-Président.

Conseil de Direction.

Jacob Alexander, Leon Bertoli, H. H. Bierhorst, Phil. Bock, Peter Blaise, P. Egan, H. Ellerman, Jno. Fitzpatrick, C. Taylor Gauche, Chas Revoila, A. H. Isaacson, I. N. Marks, A. A. Maginnis, Wash Marks, T. Prudhomme, A. H. Sieward, Otto Thoman, Jno Everett.

22 janv—1 mois

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1|2 rue Carondelet.

Seizième Etat Annuel.

Nouvelle Orléans, ce 15 janvier 1886.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1885.

Primes sur risques de feu ... $495,464 05
Primes sur risques de mer ... 41,553 52
Primes sur risques de rivière ... 9,908 38
— $546,925 95

A ajouter primes non acquises de 1884, acquises en 1885 ... 152,925 00
— $699,850 95

A déduire:
Primes remboursées et réfaction (Rebate) ... $24,640 18
Réassurances ... 107,189 75
Primes sur risques non terminés ... 136,280 00
— 268,109 93

Primes nettes acquises ... $431,741 02

A ajouter Intérêts et profits et pertes ... 49,041 56
— $480,782 58

Pertes payées sur les risques de feu ... $295,817 06
de marine ... 23,755 20
de rivière ... [illegible]
Pertes non ajustées ... [illegible]
— $398,184 92

Commission d'agences ... 75,402 41
Dépenses d'agences ... 8,865 20
Taxes et licences ... 3,002 89
Dépenses de bureau ... [illegible]
Dépenses ... [illegible]
— $517,124 60

$36,342 02

Dividende semi-annuel de 5 o|o déclaré au 30 juin 1885 ... $15,000 00

ACTIF.

Argent en caisse ... $36,120 33
$70,000 Bons des Etats-Unis 4 o|o ... 86,100 00
$70,000 Bons des Etats-Unis 3 o|o ... 71,400 00
$50,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans ... 52,000 00
$58,220 Bons à Primes de la Nlle-Orléans ... 57,055 60
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi ... 15,000 00
— $317,675 93
Primes en voie de recouvrement ... 17,693 45
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe ... 54,632 74
Prêts sur hypothèque ... 54,871 34
Effets à recevoir ... 2,885 00
Bons, actions et autres valeurs ... 12,819 52
Meubles et installations de bureaux ... 2,500 00
— $463,077 98

PASSIF.

Capital payé en plein ... $300,000 00
Dividendes non réclamés ... 2,640 00
Pertes non réglées ... 75,500 00
Primes sur risques non expirés ... 136,280 00
— $514,420 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.

LÉON SÉRÉ, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire 19 janvier 1886.

CHAS G. ANDRY, Notaire

BASILE BARÈS,

84 Rue Royale, N.O.

Facteur et accordeur de Pianos, et réparations en général de Pianos et Orgues.

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et aux Pianistes qu'il vient de recevoir de la maison Müller de Paris, des feutres, des Peaux, des draps, des Ivoires, ainsi que les célèbres cordes en acier et métalliques, de W. Smith & Son, de Warrington, Angleterre. Les ordres de la ville et de la campagne seront promptement remplis dans le plus bref délai.

Seul agent des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le système de Brevet à médaille pour la tenue de l'accord.

8 nov—

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat. Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement, sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand ...

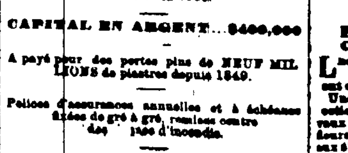

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoires pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par A. McDERMOTT, 147 rue Canal, Nouvelle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

24Jdéc—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Sud,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Troisième Etat de Situation.

Conformément aux exigences de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Décembre 1885:

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie ... $247,415 87
Sur risques de rivière ... 10,108 89
Sur risques de mer ... 9,398 08
— $266,922 84

Ajoutez Primes non échues de 1884 ... 49,279 56

Total primes ... $316,202 40

Ajoutez Intérêt et escomptes ... $20,543 51
Sauvetage ... 119 60
— 20,663 11

Total recettes ... $336,865 51

Déduisez
Pertes payées sur incendies ... $109,803 74
Pertes payées sur rivières ... 231 67
Pertes payées sur mer ... 4,509 43

Total pertes payées $114,544 84
Primes remboursées et réductions ... 70,564 62
Réassurances ... 10,353 94
Taxes et licences ... 5,279 45
Frais — Bureau agences, Bureau des Réassureurs, appareils Babcock et Corps de Sauvetage, loyer, annonces, etc ... 26,657 58
— 227,400 43

$109,465 08

Réserves pour les primes non échues ... $60,589 31
Réserve pour pertes réglées et non réglées ... 20,823 35
Divers comptes non soldés de Décembre 1885 ... 1,314 93
Reliquat ... 26,737 49
— $109,465 08

ACTIF

Aux côtes du marché.

Comptant en caisse ... $36,171 60
$40,000 Bons des Etats Unis 4 pour cent ... 49,200 00
120,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, (émission Premium) ... 126,000 00
50,000 Bons à prime ... 49,000 00
Prêts sur nantissements payables sur demande ... 47,677 37
Prêts sur prenne à hypothèque, immeubles en ville ... 6,653 32
100 actions de la Compagnie d'assurance Home de la Nlle-Orléans ... 2,400 00
50 actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City ... 2,750 00
1 action de la Bourse aux Produits de la Nlle-Orléans ... 100 00
Un bon de la Compagnie de Pompiers de St Bernard ... 50 00
Primes en voie de perception ... 35,939 51
Meubles, installations, coffres, mappes, etc. ... 2,000 00
— $408,941 80

Actions capital payées ... $300,000 00
Dividendes non réclamés ... 3,645 3..
Réserves pour les primes non échues ... 60,589 31
Réserves pour les pertes réglées et non réglées ... 20,823 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885 ... 1,314 93
Fonds de réserve ... 3,356 80
Surplus (non compris l'intérêt-dividende de juillet 1885) ... 19,212 03
— $408,941 80

PASSIF.

Actions capital payées ... $300,000 00
Dividendes non réclamés ... 3,645 3..
Réserve pour les primes non échues ... 60,589 32
Réserves pour les pertes réglées et non réglées ... 20,823 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885 ... 1,314 93
Fonds de réserve ... 3,356 80
Surplus (non compris l'intérêt-dividende de juillet 1885) ... 19,212 03
— $408,941 80

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE Secrétaire.

Fait sous serment et signé pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 14 janvier 1886.

M. T. DUCROS, Notaire, 138 rue Gravier.

NOUVELLE-ORLEANS 14 janvier 1886

A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue le 12 de ce mois, il a été unanimement résolu de payer sur demande les profits de l'année 1885, un dividende intérêt semi annuel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital faisant HUIT POUR CENT en 1885.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

49 .... Rue Carondelet 49

NOUVELLE ORLEANS 12 janvier 1886.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires durant l'année expirée le 31 décembre 1885.

PRIMES.

Sur risques d'incendie ... $413,670 73
Sur risques de rivières ... 35,801 27
Sur risques de mer ... 5,665 22
— $455,137 22

A ajouter primes non terminées de 1884 ... 144,500 43
— $599,637 65

A déduire—
Primes non terminées de 1885 ... $120,704 67
Primes remboursées ... 48,930 92
Réassurances ... 78,571 07
Escomptes et commissions ... 61,576 35
— $309,783 01

Primes nettes acquises ... $259,854 64

A ajouter—
Intérêt et escompte ... $45,265 44
Reçu pour sauvetage ... 1,895 65
Gain dans les valeurs du marché, actif ... 6,009 81
— $53,170 90

Revenu net ... $313,025 54

A déduire, pertes payées—
Incendie $146,352 66
Rivières 9,601 57
Mer 1,028 19
— $156,982 42
Dépenses générales ... 10,933 74
Dépenses d'agences ... 21,234 97
Salaires et Board of Underwriters ... 25,691 86
Impressions, fournitures de bureau, annonces ... 3,714 79
Taxes d'Etat et de ville ... 15,429 58
— $233,987 30

$79,038 24

Pertes non payées et non réglées ... 30,593 20

Profits nets ... $48,445 04

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent comptant ... $45,794 01
Argent déposé à la Trésorerie d'Etat du Mississipi ... 25,009 00
Billets à ordre, billets sur nantissements valant ... 174,510 37
Billets à ordre, billets hypothécaires valant ... 88,621 24
Billets pour primes valant ... 23,720 39
Bons des Etats Unis, valeur du marché ... 123,750 00
Actions et autres bons, valeur du marché ... 261,732 07
Propriétés foncières, estimées à ... 147,900 00
Meubles de bureau ... 3,000 00
Comptes en voie de collection ... 57,466 66
Comptes dus par agents ... 4,144 98
Intérêts dus et échus sur prêts ... 2,701 83
Dû pour sauvetage ... 450 00
— $959,191 88

PASSIF.

Capital ... $700,000 00
Surplus ... 70,445 04
Primes non acquises ... 120,704 67
Pertes réglées et non réglées ... 30,593 20
Billets pour réassurances ... 9,259 07
Dividende dû le 31 décembre 1884 ... 198 90
Dividende 4 pour cent, déclaré le 11 janvier 1886 ... 28,000 00
— $959,191 88

Ce qui précède est une copie correcte faite des livres de la Compagnie

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 12e jour de janvier 1886

(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 11 du courant, il a été décidé de payer sur demande un dividende-intérêt de QUATRE POUR CENT sur le capital de la Compagnie.

ED A. PALFREY Président
JNO. PHELPS, Vice Président.
THOS F WALKER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John I. Noble, A. Brittin, John Chaffe, John I. Adams, Richard Milliken, R. T. Buckner, Samuel Friedlander, Chas. E. Black, R. M. Walmsley, John V. Richards, A. H. May, Thomas Day, Samuel H. Boyd, Samuel Delgado, Wm. J. Behan, John P. Richardson, B. F. Eshleman, Jas. T. Redd, C. J. Leeds, John Phelps, A. T. Janin, Jules A. Blanc, Louis Bush, W. H. Bofinger.

Rédaction—Corrections—Traductions.

Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi, mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées.

J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français.

DR. C. TESTUT

Rue St. Louis, No 76, ou à l'imprimerie rue de Chartres, No 66.

25 mai—

ASSURANCES.

QUATORZIEME

Etat de Situation Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Peuple

De la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte la compagnie publie le bilan suivant pour l'année finissant le 31 Déc. 1885:

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie $167,769 64
Sur risques de rivière 10,911 57
Sur risques de mer 4,400 46
— $183,081 67

Ajoutez les primes non acquises de 1884 ... 32,854 95
— $215,936 62

Moins primes remboursées et réfaction ... $42,006 41
Réassurances ... 7,956 66
— 49,962 07

Primes nettes ... $165,974 55

Pertes, etc., durant la même période—
Sur incendies ... $115,723 01
Sur les rivières ... 3,440 65
Sur les mers ... 1,299 30
Taxes ... 1,978 06
Bureau des assureurs ... 1,829 39
Dépenses, etc., moins l'intérêt et le sauvetage ... 9,437 08
— $133,707 49

$32,267 06

ACTIF.

Comptant ... $9,667 30
Primes en cours de perception ... 29,812 46
Biens immobiliers ... 36,782 46
Bons, actions de banques et autres ... 39,096 26
Meubles de bureau et installation ... 2,370 35
Billets garantis par nantissements ... 4,899 68
Billets garantis par hypothèques ... 15,096 26
Billets à recevoir à courtes échéances ... 3,905 46
— $141,430 06

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi à la Nlle-Orléans, le 21 janvier 1886.

J. BENDERNAGEL, Notaire.

Directeurs.

E. Pragst, A. Walz, M. Popovich, F. Aufmkolk, B. Saloy, M. Vonderbanck, M. Abascal, H. Schroeder, D. Hughes, A. Bartholomew, A. D. Finley, A. Baker, Theo. L. Sugg, E. M. Miller, Chas Stiegler, Geo. Ellis, C. Trumpy, O. A. Schneidau, P. Thormachlen, Ferd. Goldsmith, N. Seibel, A. Aiques, Peter Blaise, B. Campuglio, Frank Barker.

Dix-neuvième état de situation annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885

Primes sur les risques d'incendies ... $179,058 81
Primes sur les risques de mer ... 4,885 18
Primes sur les risques de rivières ... 5,356 64

Total des primes ... $189,300 63
Ajoutez—Risques non échus de 1884 ... 37,026 32

Total des primes ... $226,326 95
Ajoutez—Intérêt et profits et pertes ... $27,580 00
Moins les salaires et les frais généraux ... 11,764 03 -15,815 97

Fonds de surplus de 1884 ... 15,000 00

Total ... $257,142 92

Pertes payées—
Sur les incendies ... $48,951 72
Sur les mers ... 1,420 56
Sur les rivières ... 5,683 75
— $76,056 03
Réassurances ... 35,211 89
Réductions et primes remboursées ... 48,364 21
Taxes d'Etat et de ville, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions ... 9,135 16
— 168,767 29

Profits ... $88,375 63

Réserve pour—
Primes non expirées ... $41,769 60
Primes non payées ... 7,268 06
Dividende 5 pour cent déclaré et payé en juillet 1885 ... 10,000 00
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886 ... 10,000 00
Fonds de surplus, 1885 ... 17,000 00
Surplus ... 2,337 97
— $88,375 63

ACTIF.

Billets reçus pour primes ... $1,725 00
Primes en voie de collection ... 37,163 24
Prêts sur nantissement et hypothèques ... 19,341 67
Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché ... 160,706 00
Actions de banques et autres, valeur du marché ... 16,365 00
Bâtisse No 31 rue du Camp et autres propriétés foncières ... 78,119 11
Meubles de bureau ... 2,102 40
Comptant en caisse et en banques ... 22,851 21—278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.

(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice Président.
EMIL WEBER Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.

(Signé) CHAS F. SEL, Notaire.

Le Bureau des Directeurs à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires, en outre de 15 pour cent de réduction déjà alloués sur les détenteurs de polices dites de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Juillet 1886.

Aouillé Cyrille Jean Marie	Labigaud Louis
Astorg	Lagarde Jean Marie
Auguste Jean	Lasserre Ernest
Bélaval François	Lemore Jules
Bérot Pierre	Mainux Eugene
Biot Arthur	Montant Jean Louis Gabriel
Bourdet Pierre	Mounéton Catherine
Boileau Charles	Moret Edouard
Chadefaud Ferdinand	Musson Mme Estelle
Couché Jules	Prevenaal famille
Clouset Jean Marie et Alexandre	Puspiard Jean Marie
Debats Joséphine	Pelcerf Pierre Emmanuel et Jacques André
Delbeau Isidore et Marie Louise	Pérès Etienne
Estines Sebastien	Py ou Puyo Savin
Fagra Louis	Pothenet Dominique
Faure Jean Marie	Pujol François
Frendier Jean Baptiste	Renaud Jean
Feleu Ernest et Delle Ernestine	Sebour Charles
Heria Benjamin	Rebaux famille
Gautier M. e Jules Bernard née David	Rembaw James A
Galan Antoine	Tourhard Jardinier
Gellé George Lucien	Teurtre les époux
Jourdan Mme née Céline Varllat	Tardon Jules
Laborie Paul	Tulan les époux
	Vinthone Dominique
	Yung Philippe

LETTRES.

Mayssonave	Hancart Clodomir
Guérin Paul	Rouillets

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle Orléans, à les faire certifier préalablement par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er juillet 1886.

Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. It very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to cultivate their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months $1 50, three months, 75 cents.